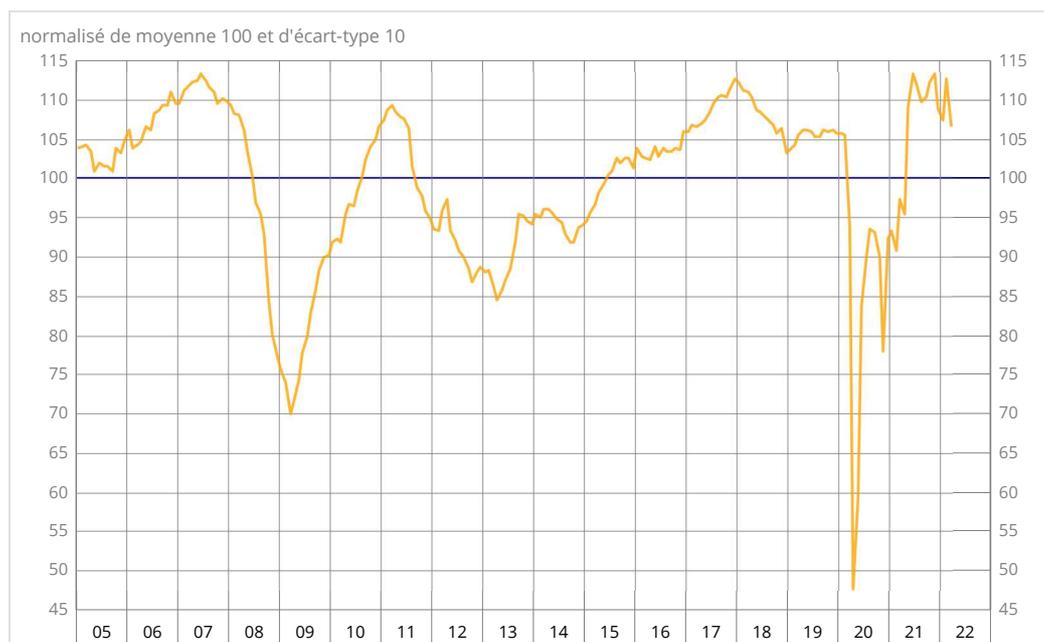


### En mars 2022, le climat des affaires en France est en net repli

En mars 2022, le climat des affaires se dégrade nettement. L'indicateur qui le synthétise, calculé à partir des réponses des chefs d'entreprise des principaux secteurs d'activité marchands, perd six points. À 107, il se situe toutefois bien au-dessus de sa moyenne de longue période (100). Cette dégradation du climat des affaires tient principalement au recul des soldes prospectifs dans l'industrie et à la détérioration de la situation conjoncturelle dans le commerce de gros.

#### Indicateur du climat des affaires France



Source : Insee

Dans l'industrie, le climat des affaires se détériore fortement. Tous les soldes d'opinion contribuent à cette détérioration, tandis que le solde sur les prix de vente prévus bat quant à lui un nouveau record.

Dans le commerce de gros, le climat bimestriel des affaires se dégrade lui aussi fortement par rapport à janvier 2022, du fait notamment de la forte baisse des soldes d'opinion sur les livraisons reçues de l'étranger et sur le volume des ventes passées, mais aussi de la poursuite du recul des soldes sur l'activité future.

Dans le commerce de détail, le climat des affaires se dégrade également et repasse légèrement au-dessous de sa moyenne de longue période, en lien notamment avec des perspectives générales d'activité jugées nettement moins favorables que le mois précédent. Les soldes d'opinion sur les prix passés atteignent de nouveaux records.

Dans les services, le climat des affaires se détériore de façon plus modérée, principalement du fait du fléchissement des soldes d'opinion sur les perspectives d'activité.

Enfin, dans le bâtiment, le climat des affaires reste stable. Les tensions sur l'appareil productif demeurent vives, comme en témoigne le rebond de la part d'entreprises déclarant rencontrer des difficultés d'approvisionnement.

## Indicateurs du climat des affaires et du climat de l'emploi

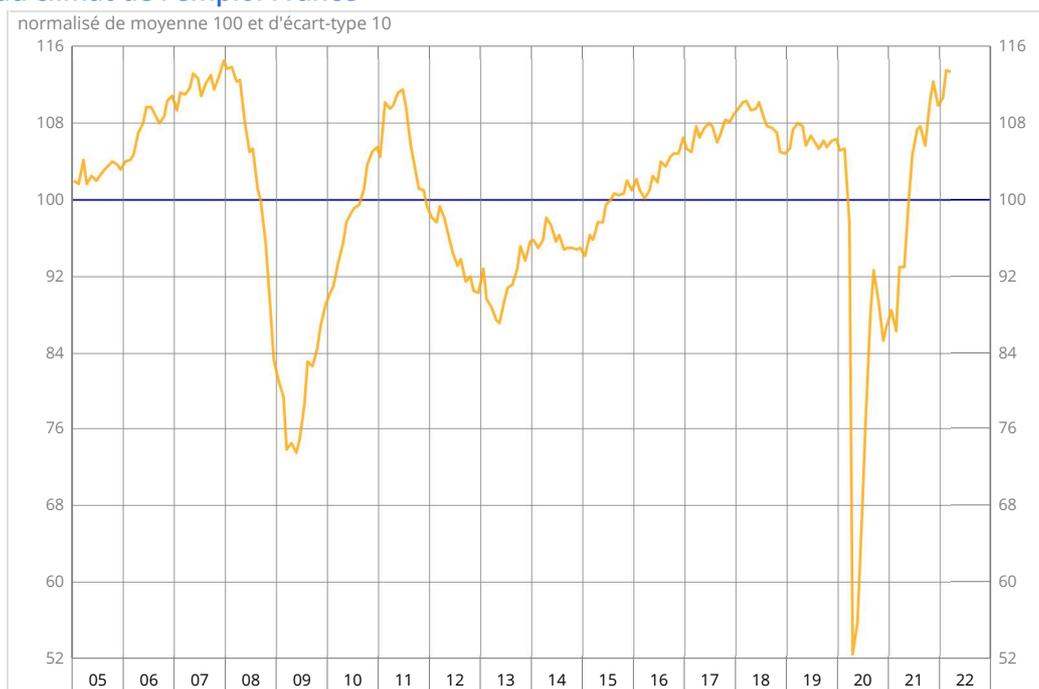
	Nov. 21	Déc. 21	Jan. 22	Fév. 22	Mars 22
<b>Indicateurs du climat des affaires</b>					
<b>France</b>	<b>113</b>	<b>109</b>	<b>107</b>	<b>113</b>	<b>107</b>
Industrie	109	110	113	112	106
Bâtiment	114	115	113	114	114
Services	114	107	106	112	109
Commerce de détail	108	107	105	107	99
Commerce de gros	114		115		105
<b>Emploi</b>	<b>112</b>	<b>110</b>	<b>111</b>	<b>113</b>	<b>113</b>

Sources : Insee, enquêtes de conjoncture

### Le climat de l'emploi reste favorable

En mars 2022, le climat de l'emploi est stable à un niveau élevé (113). Le recul du solde d'opinion sur les effectifs prévus dans l'industrie est contrebalancé par la hausse du solde sur l'évolution récente des effectifs dans le commerce de détail.

#### Indicateur du climat de l'emploi France



Source : Insee

### Révisions

Le climat des affaires en France de février 2022 et le climat des affaires dans le commerce de gros de janvier 2022 sont révisés à la hausse de respectivement un et deux points. Ces révisions s'expliquent principalement par la prise en compte de réponses tardives d'entreprises.

### Pour en savoir plus

L'indicateur de climat France vise à résumer l'information fournie par les enquêtes de conjoncture dans l'industrie, les services, le commerce (de détail et de gros) et le bâtiment. Il est construit à partir de 30 soldes d'opinion issus de ces enquêtes. L'indicateur de climat de l'emploi est obtenu à partir des 10 soldes sur les effectifs, passés et prévus, des enquêtes dans l'industrie, les services, le commerce de détail et le bâtiment. Les soldes relatifs à l'emploi dans les services repris dans l'indicateur de climat de l'emploi distinguent les services hors intérim des agences d'intérim ; pour ces dernières, les soldes sur les effectifs passés et prévus ne sont pas pondérés, contrairement aux autres secteurs.

Depuis les données définitives d'avril 2020, le mode de correction de la non-réponse a été modifié par rapport à la méthode usuelle qui consistait à compléter les réponses manquantes en reportant les dernières déclarations des entreprises non-répondantes. Les résultats sont à présent calculés sur la base des seules entreprises répondantes.

Les réponses à ces enquêtes ont été collectées entre le 25 février et le 21 mars 2022.

Prochaine publication : le 21 avril 2022 à 8h45.

Contact presse : [bureau-de-presse@insee.fr](mailto:bureau-de-presse@insee.fr)

Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : [twitter.com/InseeFr](https://twitter.com/InseeFr)